

PERONNAS, le 30 mars 2026

CONVOCAATION
Se présenter à l'accueil

M. Bocara N'DAO

Nous vous confirmons votre inscription à la formation :

Soudage manuel TIG

qui se déroulera **du 03/04/2026 au 03/04/2026**

Date et heure de convocation **03/04/2026 à 08h00**

Lieu : **AFPMA FORMATION – 01960 PERONNAS**
Durée en heures : **7 heures**
Horaires du lundi au vendredi : **8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00**
Repas : **Possibilité de repas sur place**
Parking : **Parking réservé aux stagiaires, accessible au fond de l'allée des Tyrandes**

Attention : Au titre d'établissement destiné à la formation, le décret du 15/11/2006, complété par la circulaire du 29/11/2006 et l'article R3511-1, nous imposent l'interdiction de fumer dans tout établissement : espaces couverts et non couverts.

Selon l'article L541-15-10 du code de l'Environnement, [...] A compter du 1er janvier 2021, il est mis fin à la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel.

Aussi, merci de prévoir une gourde d'eau ; l'AFPMA vous met à disposition des points d'eau (accueil, ateliers...).

Vous munir impérativement :

- **D'un vêtement de travail, de chaussures de sécurité**
- **D'un cadenas pour assurer la sécurité de votre vestiaire**
- **D'une pièce d'identité ou de votre permis de conduire ou de votre passeport ou de votre titre de séjour**

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Julien BAJOLET
Responsable action

